

Commune de Cernay-la-Ville

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2012

Date de convocation 30 mars 2012 – Date d’affichage : 30 mars 2012

L’an deux mil douze, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en mairie de Cernay-la-Ville, sous la présidence de Monsieur René MEMAIN, Maire.

Etaient Présents : MM. BARGIARELLI, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, ROY, WOHREL

Ont donné pouvoirs : Mme FONT qui a donné procuration à M. PASSET
Mme PERRIN qui a donné procuration à Mme LORIEROUX
Mme RANCE qui a donné procuration à M. MEMAIN

Absents excusés : MM. BERGER, BOUR

Absent : M. SCHAFTLEIN

M. CASSERT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l’unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 26 mars 2012,

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s’agissant de passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités y afférentes:
 - Décision n°2012_003 du 31 mars 2012 d’accepter de recevoir de la société d’Assurances GROUPAMA au titre d’indemnisation pour le lampadaire situé sur le parking des Peintres Paysagistes accidenté le 23.11.2011 la somme de 2 685,58 € selon le décompte suivant :
 - 2 095,96 € en indemnité immédiate déduction faite de la franchise de 262,56 € qui sera remboursée à la commune sur obtention du recours auprès de la partie adverse,
 - 589,62 € en indemnité différée sur présentation des factures dans un délai de 2 ans à compter de la date du sinistre.
- s’agissant de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans :
 - Décision n°2012_004 du 2 avril 2012 de signer avec Madame Hélène PASSET un contrat de bail à usage professionnel pour le local central du centre paramédical situé au 11 rue de la Poste, avec effet au 15 avril 2012.
 - Décision n°2012_005 du 2 avril 2012 de signer avec Madame Maryvonne LEVESQUE un contrat de bail à usage professionnel pour le local gauche du centre paramédical situé au 11 rue de la Poste, avec effet au 15 avril 2012.

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
- Décision n°2012_006 du 3 avril 2012 de passer un marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA Agence de St-Quentin en Yvelines sise à La Verrière (78) pour la réfection de la chaussée et des trottoirs allée de l'Ancien Lavoisier pour un montant de 1 770,85 € H.T., soit 2 117,94 € T.T.C.

1. Taux des impôts locaux pour 2012 (DCM2012_027).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DCM2012_016 du 26.03.2012 portant sur le même objet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix « pour » et une abstention (M. Roy),

DECIDE de ne pas modifier pour 2012 les taux des taxes directes locales et donc de voter les taux suivants :

taxe d'habitation	14,71 %
taxe foncière (bâti)	8,37 %
taxe foncière (non bâti)	41,21 %
CFE	15,87 %

Prochain Conseil Municipal : le 23 avril 2012